



convention collectives de la métallurgie d'ile de france

Par **jacynthe**, le **02/02/2013** à **15:31**

bonjour, j'attends l'acceptation de la cramif pour la demande d'invalidité en 2°catégorie. j'ai 56 ans il me reste encore 4 ans pour la retraite, je fais partie de la convention collective de la métallurgie j'ai 29 ans d'ancienneté, il y a-t-il une prime d'invalidité et une partie de mon capital décès à percevoir au moment de mon acceptation d'invalidité, où faut-il que j'attende mes 60 ans ? merci

Par **P.M.**, le **02/02/2013** à **16:19**

Bonjour,

Le capital prévu à l'[art. 30 bis de l'Avenant "Mensuels" à la Convention collective régionale des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne](#) n'est prévu qu'en cas d'invalidité de 3° catégorie...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de préférence de la branche d'activité...

Par **jacynthe**, le **03/02/2013** à **11:53**

bonjour,
je me joint au forum précisé merci pour la réponse